

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 21/11/16  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 02/12/16  
Affichage le : 26/12/16  
Transmission préfecture le : 26/12/16  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20161216-lmc195983-DE-1-1  
Du : 26/12/16  
Délibération exécutoire le : 26/12/16

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 16 décembre 2016

**POLITIQUE A06 ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**  
**DÉFINITION DES NOUVEAUX AXES DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE ET**  
**INTERNALISATION DES MISSIONS DE L'ASSOCIATION "YVELINES TOURISME "**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 132-2 du code de tourisme,

Vu l'article L.1224-3 du code du travail fixant le régime applicable à l'ensemble des salariés d'une entité économique dont l'activité est transférée à une personne morale de droit public dans le cadre d'un service public administratif,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique réuni le 8 décembre 2016,

Vu le Procès-verbal de dissolution de l'association Yvelines Tourisme en date du 15 décembre 2016,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,  
Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve :

- les axes de la politique touristique, l'internalisation des missions et le cadre proposé pour l'accompagnement de la situation des salariés d' « Yvelines Tourisme » dans les services du Département.
- l'organisation et les missions de la future Mission Tourisme au sein de la DGA Jeunesse et Qualité de Vie avec un travail étroit avec la Direction du Développement de la DGA T.
- la mise en place de toutes les mesures nécessaires pour que la réalisation du projet d'internalisation et la nouvelle organisation qui en découle intervienne à échéance du 1er trimestre 2017.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2016

### DÉFINITION DES NOUVEAUX AXES DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE ET INTERNALISATION DES MISSIONS DE L'ASSOCIATION "YVELINES TOURISME "

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

S'Abstiennent (2) : Christine Boutin, Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Philippe Brillault, Pierre Fond à Pierre Bédier, Janick Géhin à Karl Olive, Marcelle Gorguès à Ghislain Fournier.